

ABONNEMENT.

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

14 Août 1879.

Bulletin politique.

On sait le rêve de M. Laisant. Le député de la Loire-Inférieure veut faire passer sous les Fourches-Caudines toutes les classes de la société. Il lui semble que, son rêve accompli, le principe de l'égalité aura triomphé en France, qu'il n'y aura plus, dans notre pays, qu'une classe sociale...

M. Laisant poursuit ce rêve depuis plusieurs années. On l'écoute, on lui obéit. Le ministre de la guerre, apte à toutes les faiblesses, se met au service de M. Laisant; non pas qu'il aide les projets du député brouillon, mais il feint du moins de les prendre en considération en mettant ses projets à l'étude.

Usant de la latitude qui lui est conférée par la loi, M. le général Gresley a décidé que la prochaine classe à appeler sous les drapeaux, celle de 1878, serait divisée en deux portions, comme l'ont été les classes précédentes.

Seulement, la première portion, celle qui doit rester plus d'un an sous les drapeaux, au lieu de comprendre 90,000 conscrits comme précédemment, en comprendra 125 mille. Par contre, la deuxième portion, celle qui ne doit rester sous les drapeaux que pendant dix à douze mois, ne sera que de 16,000 hommes.

La combinaison adoptée par le ministre de la guerre présente l'incontestable avantage de permettre d'expérimenter le service de trois ans sans toucher au texte de la loi de 1879 sur le recrutement.

C'est, il nous semble, et nous l'avons déjà dit, faire beaucoup trop d'honneur aux idées de M. Laisant. Cependant, de cette manière, les successeurs de l'honorable général seront libres, soit de continuer l'expérience, si elle donne de bons résultats, soit de la faire cesser, si elle paraît devoir altérer la solidité de l'édifice militaire, si laborieusement élevé depuis quelques années.

Mais la faculté que se réserve ainsi l'autorité militaire est considérée comme un danger par les promoteurs du service de trois ans. L'honorable M. Laisant et ses amis tenaient, au contraire, à faire insérer dans la loi que la durée du service militaire dans l'armée active ne pourrait jamais être supérieure à trois ans. Ils tenaient également à supprimer le volontariat d'un an et à le remplacer par un système consistant à libérer, après la première ou après la deuxième année de service, les jeunes gens les plus intelligents et les plus instruits de ceux qui se trouveraient sous les drapeaux.

Or, le renvoi de ces jeunes gens après la première ou la deuxième année serait, comme nous l'avons souvent démontré, la destruction certaine et immédiate du corps des sous-officiers. Ce renvoi mettrait les corps de troupe dans l'impossibilité absolue de se procurer dans le contingent des sergents-majors. Il les obligerait à faire marcher le service dans les compagnies d'infanterie, avec un adjudant et un sergent-major rengagés, aidés de sergents et de fourriers du contingent, dont aucun ne resterait plus d'une année en fonctions.

Les officiers ne peuvent admettre un pa-

reil système. C'est précisément pour cela que M. Laisant et ses amis veulent le leur imposer de par la loi. C'est pour cela aussi que ces messieurs ne sont point satisfaits de la combinaison imaginée par le ministre de la guerre.

Aujourd'hui, ils acceptent ce qu'on leur offre. Demain, ils demanderont davantage, et cette question du service militaire restera à l'ordre du jour jusqu'à ce que l'une des deux opinions en présence ait définitivement triomphé.

Nous avouons que, dans cette lutte, le succès ne nous semble pas devoir rester à l'administration de la guerre. Les ministres qui se sont succédé, depuis la mort du regrettable maréchal Niel, à la tête de cette administration, ne se sont ordinairement signalés ni par l'esprit de suite, si désirable en ces matières, ni par une énergie suffisante pour dominer le mouvement réformateur et le conduire.

Le plus souvent, ils ont borné leur action à retarder les réformes, à les réduire à ce qu'ils ne pouvaient empêcher, à les annihiler ensuite dans l'application.

Le ministère de la guerre, qui devrait être une force d'impulsion et de direction, n'a été et n'est encore qu'une force de résistance. Cette force va diminuant avec une persistance et une rapidité qui, depuis quelques mois, s'accroissent dans des proportions inquiétantes.

Chaque ministre concède quelque changement que son prédécesseur avait refusé. Le remplacement des commandants de corps d'armée, l'exaltation de la Marseillaise, la mise en pratique du service de trois ans, sont les concessions déjà arrachées au ministre actuel de la guerre. Un avenir prochain nous en réserve d'autres encore, et alors où s'arrêtera-t-on?

Ce n'est pas que nous soyons le moins du monde ennemi des réformes. Nous les voudrions seulement raisonnables, exécutées, non à bâtons rompus, mais d'après un plan d'ensemble. Nous souhaiterions surtout qu'elles fussent préparées de manière à améliorer l'état des choses existant sans détériorer la bonne machine.

Et nous avons le regret de dire que rien, absolument rien, n'a été fait pour préparer la mise en pratique du service de trois ans.

On ne s'en apercevra que trop, dans quelques mois, quand l'autorité militaire libérera la classe 1875.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

M. Roques a été élu dimanche conseiller municipal de Puteaux; il était porté en tête de la liste républicaine.

M. Roques reprend des fonctions qu'il exerçait déjà en 1871; il était même à cette époque plus que conseiller, il était maire de sa commune. Dans l'intervalle, il fut condamné par un conseil de guerre aux travaux forcés à perpétuité, pour participation aux faits insurrectionnels de la Commune. La perpétuité a duré huit ans; et ce qui prouve que c'est peu, ce qui prouve que cela est insuffisant, c'est que M. Roques reprend immédiatement dans Puteaux la situation prépondérante qu'il y possédait avant la guerre.

Quel a donc été le résultat de la loi d'amnistie? De donner à un certain nombre d'électeurs le moyen d'affirmer leurs sympathies pour l'insurrection de 1871.

Rapprochez ce fait de la déclaration faite, en séance du conseil municipal, en présence du représentant du gouvernement, par M.

Ulysse Parent, qu'il avait eu l'honneur de faire partie de la Commune, et vous verrez quels progrès le radicalisme a faits depuis 1871.

Après les journées de mai 1871, quand les fédérés eurent été vaincus, bien des gens qui avaient tremblé étaient disposés à être féroces; c'est alors que M. Francisque Sarcey demandait qu'on fusillât 80,000 communards s'il le fallait; aujourd'hui M. Sarcey et bien d'autres avec lui voient les choses en regardant par le gros bout de la lunette, et tous les crimes de la Commune leur semblent si loin, si loin, qu'ils n'en ont plus peur du tout et ils rient bien fort du spectre rouge.

Ce qui leur semble bien plus menaçant, c'est le spectre noir; ils redoutent terriblement ces 800 Jésuites, plus criminels à leurs yeux que tous les communards, car c'est au moment où ils rouvrent la France aux uns qu'ils veulent en chasser les autres.

Mais nous nous demandons s'ils seront tous assez aveuglés pour ne pas être un peu alarmés par l'élection de M. Roques; et nous voudrions bien savoir ce que pense au fond M. Sarcey de ce choix qui donne une part de l'administration du pays à un homme que ce même M. Sarcey eût fait fusiller sans pitié il y a huit ans pour rétablir l'ordre et assurer la tranquillité.

Chronique générale.

A propos de la dernière condamnation du Triboulet, pour délit d'offense au chef de l'Etat, « il nous paraît tellement étrange, » dit M. Oscar Falateuf, « d'entendre des républicains se plaindre qu'on ait offensé le chef de l'Etat! cet assemblage de mots paraît tellement invraisemblable!

« Quis viderit Gracchos de seditione querentes? » qu'il est évident pour tous, à l'heure qu'il est, que l'étude la plus intéressante et la plus opportune du jour est l'histoire de l'offense aux souverains dans notre bon pays de France.

« Nous pourrions remonter jusqu'au grand saint Eloi, que la légende populaire accuse d'avoir offensé gravement le bon roi Dagobert, — sans que, d'ailleurs, » il apparaisse que le grand saint Eloi ait été poursuivi. »

Mais, sans aller jusqu'à saint Eloi, « Louis XIII parle-t-il des Français, » comme de ses enfants? »

« Le chœur des insulteurs de lui répondre: »

Nous avons notre père... notre père de Gand.

« Fait-il exécuter son buste: » Il est déjà pas mal en plâtre. En terre, en terre, en terre Il serait beaucoup mieux. »

« Fait-il son portrait: » Le gros l'a peint Ce portrait plein de charmes, »

« riposte la chanson. » Et la chanson ne fut pas poursuivie.

« Sous Louis-Philippe, on voit la collection interrompue du Charivari. Le roi devient Filouchippe, jusqu'à un moment où on fera Louis-Filé-Vite. Chose, pâtissier, est une des plus agréables facéties de l'époque. La figure du souverain, présentée sous forme de poire, compose le dessin principal de la façade de la Bourse, appelée, pour la circonstance: Caserne de voleurs! »

» En 1848, quand la Révolution nous » aura donné 750 chefs de l'Etat, un seul » d'entre eux va-t-il être épargné? »

» Regardez: »

» Lamartine en paratonnerre, Marrast » en marquis, accusé de relations suspectes » avec madame de Pompadour, M. Cré- » mieu en hussard, M. Jules Favre en » postillon qui fait verser la voiture qu'il » conduit, et mille autres plaisanteries, » assurément offensantes au point de vue » de la loi, mais que la confraternité répu- » blicaine sait rendre douces, tant que cari- » caturistes et caricaturés se croient nos » maîtres définitifs.

» Puis, quand ils sentent que le pouvoir » leur échappe, l'ironie redevient amère, » l'offense insultante.

» A l'Assemblée qui nomme M. Dupin » pour son Président, ils crient: »

» Ils prirent le plus lâche, et n'ayant pas Thersite, » Ils choisirent Dupin.

» Et voilà qu'aujourd'hui, sous la Répu- » blique, il faut qu'un journal se défende » du délit d'offense pour avoir écrit: Mar- » miteux I^{er}.

» Est-ce le chiffre I^{er} qui vous blesse, » parce qu'il semble vous en promettre » d'autres et que votre républicanisme » s'indigne à la pensée d'une dynastie nou- » velle? »

» Est-ce Marmiteux? Mais qui donc — je » parle des républicains — oserait se lever » et dire que, durant les dix-huit années de » l'Empire, il n'a pas prononcé le nom de » Badinguet appliqué au chef de l'Etat? »

» Le chef de l'Etat! Est-ce le poète répu- » blicain qui l'a respecté? lui qui a dit: »

O Toulon! c'est par toi que les oncles commencent Et que finissent les nouveaux...

» Vous voulez que l'on respecte vos as- » semblées! N'est-ce pas vous qui avez dit: »

Quiconque se jageant dans le fond de son âme Se sent assez forgé pour être sénateur.

» Soit la signature, — qui est celle d'un » sénateur d'aujourd'hui. »

» Voilà le passé.

Quoi! tu veux qu'on t'épargne et n'as rien épargné!

» disait Auguste par la bouche du grand » Cornille.

» On peut le dire à la République qui n'a » rien d'Auguste. »

Tous JÉSUITES! — Nous l'avons dit: « Tous JÉSUITES! »

La Marseillaise relève aujourd'hui un article d'un rédacteur du XIX^e Siècle, « emporté par le désir de réveiller ses lecteurs endormis par le sempiternel article sur le même curé ou sur le même instituteur que leur sert tous les matins l'opulent Sarcey... » et qui a mal parlé de Blanqui.

« Le F. E. Lepelletier, grand pontife de la foi laïque et rédacteur de la Marseillaise, déclare que le XIX^e Siècle « a appliqué la stratégie de ces Jésuites dont il déjeune avec tant d'appétit et dont il dîne aussi gaillardement. Longtemps les pédants et les caustres du XIX^e Siècle, dit-il, se sont vantés de leurs traditions universitaires et de leur esprit philosophique. Fièbreusement ils s'écrient: Nous sommes les fils de Voltaire! Allons donc! calomniateurs, reprend la Marseillaise, vous n'êtes que les fils de Basile! »

Et voilà M. Sarcey et About compris parmi les Jésuites et même parmi les « Basile »: la peine du talion, enfin!

Nous ne doutons pas, ajoute le Français, que cette mercuriale de la Marseillaise ne

dégoûte le XIX^e Siècle de calomnier Bianqui. Il est plus agréable, plus sûr, plus commode de calomnier les instituteurs et les curés, voire les magistrats. Quand par hasard le XIX^e Siècle se laisse aller ainsi à quelque sortie contre les radicaux, il se repent vite, et c'est sur le dos des Jésuites qu'il fait pénitence.

Lundi soir, au concert Bellecour, à Lyon, l'orchestre des Tziganes a joué la *Marseillaise*. Dès les premières mesures, une bordée de sifflets éclata en même temps que les cris: Assez! assez!

Le public qui stationnait en dehors des barrières applaudissait.

Le concert a été interrompu. C'était d'ailleurs le dernier morceau.

Des groupes se formèrent et quelques altercations survinrent. Un des siffleurs a été conduit au poste. Il n'y a pas eu d'autre incident.

Un journal ajoute que la *Marseillaise*, qui vient d'être sifflée à Lyon, le sera bientôt aux quatre coins de la France.

La dissolution du Parlement, en Angleterre, paraît de plus en plus imminente. Déjà la presse anglaise s'occupe des prochaines élections et discute les chances des divers partis en présence; généralement, elle s'accorde à prévoir une nouvelle défaite des libéraux.

« Il y a cinq ans, dit le *Statist*, les conservateurs sont arrivés au pouvoir parce que le pays était exaspéré de la pusillanimité du cabinet libéral. Depuis lors, le parti libéral n'a fait qu'entasser fautes sur fautes; au lieu de se laisser guider par des vues élevées, il ne s'est conduit que d'après des mobiles d'un égoïsme étroit, et il n'a cessé de se déconsidérer dans l'opinion publique. »

C'est un mouvement qui se généralise. Il devient de plus en plus probable, en effet, que dans les élections qui auront lieu au mois d'octobre pour le renouvellement du Parlement prussien, les libéraux, qui jusqu'ici avaient la majorité dans cette assemblée, seront battus et laissés sur le carreau par les conservateurs.

A quand le tour de la France?

Le rapport si intéressant de M. Jules Simon sur les prix de vertu, lu à l'Académie française, se termine par les considérations suivantes:

« Notre illustre confrère, M. Auguste Barbier, faisant à l'Académie le rapport sur les candidats aux prix de vertu, en l'absence de M. de Champagny, notre rapporteur ordinaire, nous disait avec tristesse: Est-il possible qu'il y ait tant de misères en France? »

« Oui, cher confrère, il y a toutes ces misères en France. Il y a et il y aura toujours des idiots, des épileptiques, des rachitiques. Il y aura toujours des orphelins et des misérables. Mais avez-vous qu'il y a aussi de grands cœurs! L'Académie voudrait avoir les mains pleines de couronnes pour les récompenser dignement, et celui qui parle en son nom regrette toujours de se borner à une mention rapide, quand il voudrait pouvoir raconter en détail ces nobles vies, qui contiennent de si fiers enseignements. Voilà donc, Messieurs, ce que l'on peut faire avec rien! Voilà les vertus qu'il y a autour de nous; disons au-dessous de nous, si vous voulez, quoiqu'il n'y ait pas un seul de nos récompensés qui ne soit notre égal et peut-être notre supérieur! Nous en connaissons, nous en récompensons quelques-unes; il y en a des milliers! Pour qu'une de ces belles actions vienne jusqu'à nous, il faut qu'elle ait un témoin autorisé, un témoin connaissant l'existence du prix Montyon.

« Dans ce Paris qu'on a appelé dédaigneusement, et un peu sottement, la grande Babylone, les malveillants, les superficiels ne voient, en haut, que la dépravation des mœurs, en bas, que l'apreté des convoitises. S'ils entraient, en amis ou en observateurs désintéressés, dans les ateliers, s'ils visitaient les garnis, s'ils vivaient assez avec les pauvres gens pour mériter leur confiance, ils sauraient que personne ne donne si aisément et d'un meilleur cœur que ceux qui gagnent à grand-peine leur subsistance par le travail de chaque jour; que le dévouement poussé jusqu'au degré héroïque n'est pas rare parmi eux; qu'ils compren-

nent profondément, qu'ils pratiquent sérieusement les devoirs de la piété filiale; que l'aïeul qui ne peut plus tenir son outil, a sa place, — la première place, — dans le galetas de ses enfants; que beaucoup d'entre eux pouvant mettre leurs vieux parents dans un hospice, aiment mieux souffrir la faim pour les garder dans ce qu'ils appellent la maison. Le vice s'éteint, Messieurs, la vertu se cache. Très-souvent elle s'ignore. Des ouvriers suivent le cercueil d'un ami; il y a un orphelin; quelqu'un, chemin faisant, prend l'enfant par la main, et cette main, il ne la quitte plus. Je connais, et en grand nombre, des ouvriers de Paris qui ont pris à leur charge les enfants d'un ami et qui les élèvent avec les leurs, sans distinction entre les enfants que Dieu leur a donnés et ceux que leur a donnés leur propre cœur. Ils disent: Mon fils! Les enfants disent entre eux: Mon frère! Quand on leur parle de cela, ils répondent en secouant les épaules: Il faut bien s'aider!

« Il n'y a pas moyen, Messieurs, d'être misanthrope quand on vient de donner le prix Montyon, et c'est pour cela surtout que je vénère la mémoire du bienfaiteur des pauvres, que je veux aussi appeler notre bienfaiteur. Oui, les hommes sont bons; il ne s'agit que de les connaître. Soit que la haine porte sur les individus ou sur les classes, elle ne sera jamais qu'une maladie de l'esprit. Il ne faut pas même haïr les vicieux; contentons-nous de haïr le vice; mais surtout, puisque c'est aujourd'hui la vertu qui nous rassemble, aimons-la: et, sans nous exagérer l'efficacité de nos prix pour la propager, honorons une institution qui nous permet chaque année de réjouir quelques braves cœurs, de mettre en lumière quelques belles actions; qui nous oblige nous-mêmes à sonder ce qui reste dans la société d'imperfections et de misères, et à comprendre ce que peut, à elle seule, la volonté! »

LE SPECTRE NOIR ET LES MUSIQUES MILITAIRES.

Les journaux républicains paraissent à certains moments sous le coup d'une hallucination manifeste.

Ils voient en tout et partout l'action des Jésuites. Ils semblent poursuivis par le spectre noir, et si l'on ne savait pas qu'ils évoquent volontairement ce spectre pour les besoins de leur propagande, on serait tenté de les plaindre comme on plaint les gens sujets à des cauchemars terribles.

De temps immémorial, il est d'usage aux distributions de prix, et même dans certaines autres circonstances particulières, que les chefs d'établissements d'instruction publique demandent à l'autorité militaire l'autorisation de relever l'éclat de leur fête scolaire par la présence des musiques de régiment.

De son côté, l'autorité militaire accorde facilement l'autorisation demandée, pour cette double raison que les musiques étant payées par les établissements, une partie de la rétribution est remise aux musiciens, tandis que l'autre augmente les ressources de leur ordinaire.

Du reste, ce n'est pas seulement aux chefs d'institutions que ces faveurs sont accordées. Il arrive assez fréquemment que les théâtres, et les représentations au profit d'œuvres de charité, obtiennent également les musiques militaires.

Malgré cela, les journaux républicains se plaignent amèrement de ce que quelques musiques militaires aient prêté leur concours aux distributions de prix des établissements de Jésuites. Ils voient dans ce fait un moyen blâmable, punissable même, employé par les chefs de l'armée pour protester contre l'article 7.

C'est, en vérité, porter un peu loin l'art de la suspicion, et pour peu que les agitateurs du spectre noir continuent à marcher dans cette voie, ils arriveront à des résultats surprenants.

D'abord il ne sera plus permis aux musiques militaires de se faire entendre dans une fête quelconque où un prêtre se trouverait appelé à paraître. Naturellement, à la cérémonie en l'honneur de Jeanne d'Arc, à Orléans, le 8 mai, on ne verrait plus la musique militaire de cette ville, quoique Jeanne d'Arc ait quelques droits à voir l'armée autour d'elle. Ce serait une protestation contre l'article 7 qui devient en ce moment l'arche sacrée du parti républicain.

Bientôt toute musique militaire qui, passant devant une église ou devant un simple jésuite, ne s'arrêterait pas incontinent, serait soupçonnée de vouloir protester contre l'article 7.

Et comme le soupçon a cela de particulier qu'il peut s'attacher à tous les actes indifféremment, on peut voir à quelles ridicules et absurdes conséquences une pareille méthode conduirait.

Cependant, en ceci comme en toutes les occasions où le spectre noir est évoqué par les républicains, une chose évidente se détache clairement et nettement: c'est la peur terrible que les Jésuites inspirent aux républicains.

S'ils se taisent, on soupçonne qu'ils travaillent dans l'ombre; s'ils parlaient, on les accuserait de mener audacieusement et ouvertement la lutte contre la République, qui semble aujourd'hui à leurs yeux avoir attaché son sort au fameux article 7.

Le Prudhomme républicain.

Depuis les derniers triomphes de la République, on est souvent à même de rencontrer une espèce de républicains qui se multiplie chaque jour.

Voyez-vous ce brave homme à la mine débonnaire et honnête, qui se promène pacifiquement devant la mairie de sa ville natale? Vous le rencontreriez cent fois sans le remarquer, si, par instants, il ne se rengorgeait d'un air très-insolent et fort ridicule....

Voici ce qui est arrivé à ce personnage:

Un jour, deux ou trois beaux messieurs sont venus le visiter dans son arrière-boutique, et lui ont dit qu'il avait l'estime générale, que son devoir était de mettre au service du peuple sa grande pratique des affaires, et d'accepter une candidature au Conseil municipal.

Le malheureux, ébloui, a perdu la tête, et, bien qu'il ait une instruction fort rudimentaire, une éducation des plus primitives, il a brigué le suffrage populaire en concurrence d'un des plus notables habitants de la ville. Comme il se disait républicain, il a été élu; j'en connais un qu'on a fait ensuite adjoint; j'en connais un autre qu'on a fait enfin maire. Mais il est incapable de remplir ces fonctions, et ce sont les beaux messieurs qui, sous le couvert de son nom, dirigent les affaires de la cité et vexent les honnêtes gens. Ceux-ci se vengent comme ils peuvent.

L'ignorance de M. le maire perça souvent, il ne brilla pas par la correction et l'élégance du langage; il prodigua les barbarismes, parfois même les « velours et les cuirs ». On se répète ses mots, on en fait des gorges chaudes. M. le maire, en dépit de ses connaissances grammaticales et oratoires, se hasarde quelquefois à prononcer un discours. Alors, il est tout à fait comique, et les journalistes, gent sans indulgence, se chargent de le lui apprendre.

M. Francisque Sarcey a recueilli quelque part l'un des plus beaux discours de M. Prudhomme, devenu personnage officiel.

M. Prudhomme, escorté de ses adjoints, venait de passer en revue la compagnie des sapeurs-pompiers de son endroit. Il se crut obligé de se mettre au diapason de Napoléon I^{er}, et d'adresser à ses troupes les paroles qui suivent.

« Pompiers de Saint-Pierre-lès-Vimeux, c'est très-bien! Les étrangers ont bien raison de dire qu'on trouve à Saint-Pierre-lès-Vimeux une belle compagnie de sapeurs-pompiers. La réalité dépasse encore votre renommée. (Se tournant vers ses adjoints.) Voilà, Messieurs, ce que j'appelle une belle compagnie de sapeurs-pompiers. (Les adjoints s'inclinent avec un sourire d'assentiment.) Sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-lès-Vimeux, je suis heureux et fier de me trouver au milieu de vous. Les sapeurs-pompiers sont partout le modèle du dévouement à la patrie, et, pour moi, je ne vois le cache pas, quand un incendie éclate, c'est toujours aux sapeurs-pompiers que je m'adresse. Sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-lès-Vimeux, on vous dit que le Président de la République n'aime pas le peuple; on a tort, car on ment, et lorsqu'on ment, on a toujours tort. Vive la République! »

Pauvre cher monsieur Prudhomme! que n'êtes-vous demeuré à votre comptoir, flattant avec finesse vos clients pour les pousser à l'achat de votre excellente marchandise! Personne n'eût songé à molester la candeur de votre éloquence.

Hélas! il n'est guère de Conseil municipal, en ce temps-ci, qui ne possède quelque copie de M. Prudhomme.

Les « Pétardiens ».

Il y a, comme on le sait, de nombreuses variétés de républicains. Ce serait même un travail des plus délicats que de les étiqueter par catégorie.

Nous avons d'abord les républicains fossilisés, ceux de 1848, que, par politesse, on nomme « vieilles barbes », pour ne pas les appeler plus exactement vieilles bêtes.

Puis, sans remonter ainsi jusqu'au déluge, nous comptons les deux grandes familles des républicains modérés et des républicains radicaux: les Girondins et les Jacobins, les éternellement dapés et les éternellement dupeurs.

Parmi les premiers, on distingue les conservateurs, les indécis, les aimables, les athéniens, les « pantalons gris-perle », les chevaliers de la mort dans l'âme, les bien élevés, les parlementaires, les libéraux, les sages, les prudents, les sceptiques, les catholiques sans en avoir l'air, les farceurs, etc., etc.

Au nombre des seconds, se trouvent les opportunistes et les communalards, les jouisseurs d'envie et ceux qui s'agacent les genoux avec un cure-dents pour se faire croire qu'ils ont bien diné; les fonctionnaires et ceux qui grillent d'émarger au budget, les bons-enfants et les haineux, les optimistes et les pessimistes, les maniaques, les toqués, les intolérants, les prétophobes, etc., etc.

Une nouvelle classification vient d'être adoptée par M. Jules Simon. Selon lui, il y a, d'une part, les républicains scientifiques, dont M. Gambetta est le souverain maître et M. Paul Bert le grand vivisecteur; de l'autre, les républicains de raison, représentés par M. Grévy.

Toutes ces divisions étaient, paraît-il, incomplètes. La République française a mis la main sur une nouvelle espèce de républicains. Elle a découvert les républicains pétardiens, comme jadis M. Rochefort les républicains opportunistes. Ces pétardiens ne sont malheureusement pas aussi rares que les rats à trompes trouvés autrefois par les zéphyrs d'Algérie.

Mais qu'est-ce qu'un républicain pétardier?

Le grave Pascal ne veut pas que dans une définition se place le mot à définir. Nous ne pouvons donc pas répondre simplement que c'est un républicain qui fait du pétard. Nous risquerions de n'être point compris.

Nous préférons dire, en bonne langue, avec la République française, que c'est un républicain qui « a trop le goût de la manifestation inutile, de la démonstration vaine ».

M. Engelhardt serait, dit-on, le chef des pétardiens. Vous savez bien! M. Engelhardt, l'illustre conseiller municipal de Paris, qui, pour occuper les trop nombreux loisirs que lui laisse sa clientèle d'avocat, change les noms de nos rues avec la fureur d'un anabaptiste; en un mot, Engelhardt-le-Grand, l'ennemi personnel de Charlemagne-le-Petit!

N'est-ce pas que ce nom de pétardier est joliment trouvé? Ce mot-là en dit plus long qu'on ne pense. C'est comme le « Quoi qu'on die » de Trissotin.

Quel succès il aura peut-être aux prochaines élections! Voyez-vous une affiche rouge avec cette désignation: X... républicain pétardier? M. Bertron, le candidat humain, n'aurait jamais imaginé cela, non plus que feu M. Gagne.

Que voulez-vous? pour qualifier des sottises nouvelles comme... le monde, ne faut-il pas des mots nouveaux?

(Paris-Journal.)

Etranger.

BELGIQUE. — Bruxelles, 13 août. — Quelques désordres se sont produits hier à Menin, sur la frontière française, par suite de la cherté des pommes de terre. Il y a eu plusieurs blessés.

La gendarmerie est intervenue et a rétabli l'ordre.

Actuellement, tout est calme à Menin.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 12 août:

« L'opinion publique est très-satisfaite de l'entrevue des empereurs; mais, à Pesth, on redoute que cette entente ne soit le prélude du morcellement futur de la Turquie. »

Les journaux attribuent la démission de

M. Andrassy à certains dissentiments avec le parti militaire au sujet de l'occupation de Novi-Bazar. M. Andrassy croit inutile de déployer de grandes forces, ce qui n'est pas l'avis de l'état-major.

Les journaux hongrois, même de l'opposition, sont consternés, et disent que cette démission serait de très-mauvais augure pour la Hongrie.

Dans nos cercles dirigeants, on persiste à croire que la démission de M. Andrassy ne pourra être acceptée en ce moment par l'empereur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Véloce-Club de Saumur. GRANDES COURSES DE VÉLOCIPÈDES Le vendredi 15 août 1879. A 1 heure du soir.

ROUTE DE LA RONDE, PRÈS LA CROIX-VERTE.

PROGRAMME.

COURSE DE JUNIORS, réservée aux membres du Véloce-Club. — Distance : 2,500 mètres environ.

1^{er} prix, une médaille de vermeil; 2^e prix, une médaille d'argent; 3^e prix, une médaille d'argent; 4^e prix, une médaille de bronze.

COURSE DE SENIORS, réservée aux membres du Véloce-Club. — Distance : 2,500 mètres environ.

1^{er} prix, un objet d'art; 2^e prix, une médaille de vermeil; 3^e prix, une médaille d'argent.

COURSE INTERNATIONALE. — Distance : 6,000 mètres environ. — Entrée, 3 fr.

1^{er} prix, 150 fr.; 2^e prix, 75 fr.; 3^e prix, 45 fr.; 4^e prix, 25 fr.; 5^e prix, 15 fr.

HANDICAP, réservé aux lauréats des autres courses. — Distance : 1,800 mètres. — Entrée, 2 francs.

1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 25 fr.

ADRESSE. — Entrée, 2 fr.

1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 20 fr.; 3^e prix, 10 fr.

Les frères Terron et Pascaud, les plus habiles vélocipèdes de Paris, prendront part à ces courses.
Entrée des tribunes : 1 fr.

ÉGLISE DE NANTILLY.

Le jour de l'Assomption, à Nantilly, les vêpres seront chantées à 3 heures 1/2, et suivies de l'instruction; ouverture de l'Octave.

Tous les jours de l'Octave, la première messe, à 5 heures 1/2, sera suivie de l'instruction du matin, et celle du soir aura lieu après les complies qui commenceront à 7 heures 1/2.

Les jours consacrés à l'adoration perpétuelle seront le dimanche, le lundi et le mardi.

Le vendredi 22, après les vêpres qui seront chantées à 3 heures, aura lieu la dernière instruction; clôture des exercices de l'Octave.

SANCTUAIRE DE N.-D. DES ARDILLIERS.

Étude de l'Assomption.

Indulgence plénière à gagner par toutes les personnes qui visiteront le sanctuaire.

Première messe à 6 heures.

Messe solennelle et sermon à 7 heures 3/4.

Troisième messe à 10 heures.

Vêpres à 2 heures.

Complies, sermon, salut, à 7 heures 3/4.

Grézillé. — On sait que M. Chauvigné, adjoint au maire de Grézillé, a été révoqué de ses fonctions, le 2 juillet dernier, sur la demande de M. le préfet Béchade, sollicité par M. le sous-préfet Demangé.

Dimanche dernier, le conseil municipal de Grézillé était convoqué pour élire un adjoint. M. Chauvigné a été réélu presque à l'unanimité des voix, malgré l'opposition de M. le maire.

ANGERS.

La vénérable mère de M^r l'Evêque vient de mourir à Angers. Ainsi qu'on le verra par la lettre ci-après, la cérémonie des obsèques aura lieu à la cathédrale samedi prochain 16 courant. Les personnes qui n'auraient pas reçu de faire part sont priées de vouloir bien considérer la présente note comme une invitation.

Le cortège partira de la résidence de l'Esivière à 10 heures pour se rendre à l'église Saint-Laud, où le corps sera présenté. La messe des morts sera ensuite célébrée à la cathédrale, à 11 heures.

Voici la lettre que viennent d'adresser MM. les vicaires généraux au clergé du dio-

cese, et qui est publiée par les journaux d'Angers :

Angers, le 13 août 1879.

Monsieur le Curé,

Nous croyons devoir porter à votre connaissance la mort de la mère de Monseigneur. M^r Frappel vient de rendre son âme à Dieu, à l'âge de 80 ans.

Le clergé et les fidèles du diocèse ne peuvent rester étrangers à une douleur qui atteint, d'une manière si vive, le cœur du premier Pasteur. Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, à votre prochain prône, recommander très-spécialement aux prières de vos paroissiens l'âme de la vénérable défunte, et vous souvenir d'elle au saint sacrifice de la messe.

La cérémonie de la sépulture aura lieu à la cathédrale samedi prochain, à 11 heures. Un service se fera dans la même église, le lundi 25, à 11 heures.

Tous les ecclésiastiques et les fidèles qui pourront assister à ces cérémonies tiendront à donner, dans cette circonstance, au premier Pasteur du diocèse, un témoignage de filiale et profonde sympathie.

Agitez, Monsieur le Curé, l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

F. CHESNEAU, vicaire-général.

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

J. A. PESSARD, vicaire-général.

MM. les ecclésiastiques qui voudront bien assister aux obsèques et au service funèbre, sont priés de se placer dans le chœur.

Tours. — Un chauffeur du chemin de fer d'Orléans, le sieur Hauguemond, François, âgé de 34 ans, s'était endormi, lundi dernier, auprès de sa machine, dans l'entrevoie près la gare de Sainte-Maure. Ce malheureux a été atteint par un train de voyageurs qui l'a horriblement mutilé. La mort a été instantanée.

Nous apprenons, dit le Journal du Lot, que le ministère de l'Agriculture et du Commerce vient d'être justement ému par une découverte qui, tout en revenant à très-bon marché, détruirait infailliblement le phylloxera.

Les expériences faites à ce sujet et qui continuent à Berries, canton de Vans, département de l'Ardèche, et à la Rouvière, commune de Berries, chez M. Maurin aîné et chez M^{me} Nouelle, ont admirablement marché jusqu'à ce jour et paraissent concluantes.

On a donc la presque certitude d'avoir trouvé le véritable remède pour faire disparaître la maladie de la vigne.

Le ministère du Commerce et de l'Agriculture vient d'envoyer une commission chargée de suivre les expériences et de faire un rapport.

Espérons que le véritable remède est trouvé et que le phylloxera sera forcé d'aller habiter autre part qu'en France.

MAIRIE DE S.-CLEMENT-DES-LEVERES.

L'assemblée de Saint-Clement-des-Leveres aura lieu cette année, au bourg de ladite commune, le dimanche 17 août courant.

Le soir, un feu d'artifice sera tiré sur la Loire par M. A. Vincent, d'Angers.

Les marchands étalagistes y trouveront, gratuitement, comme les années précédentes, place et protection.

C.-D. HARAN, maire.

CONSEILS ET RECETTES.

Il arrive souvent que, faute de veilles, on se trouve dans le plus grand embarras pour conserver de la lumière dans la chambre d'un malade. Voici un moyen bien simple d'obvier à cet inconvénient.

Ayez un morceau de ouate de la grandeur d'une pièce de dix centimes et de l'épaisseur d'une double mousseline; prenez le milieu de la ouate et fortifiez-le de façon à former une mèche d'un centimètre environ; puis, placez cette ouate dans une soucoupe avec de l'huile; vous aurez une veilleuse qui brûlera tant qu'il y aura de l'huile.

Les coquilles d'œufs. — Généralement, dans la campagne, on jette les coquilles d'œufs sur le tas de fumier. C'est un grand tort au point de vue agricole, car, par leurs quantités calcaires, ces coquilles ont une utilité réelle dans l'alimentation des poulets, des jeunes porcs et des veaux; non-seulement elles favorisent le développement de l'ossature de ces animaux, mais, de plus, elles activent la ponte chez les

poules et la croissance chez les porcs et les veaux. Il suffit de piler les coquilles et de les mêler aux aliments. L'agriculteur ne devrait donc pas laisser perdre cette ressource, mais, au contraire rechercher les coquilles d'œufs qui se perdent en ville et en particulier chez les confiseurs, où il s'en fait un grand usage.

Assainissement immédiat des appartements fraîchement peints. — Le meilleur et le plus simple moyen d'assainissement des appartements qui viennent d'être passés en peinture, est de ventiler largement en ouvrant toutes grandes les fenêtres pour établir des courants d'air.

Quand on est pressé, on prend, pour chaque pièce à désinfecter, de 100 à 120 grammes d'acide sulfurique; on divise cette quantité à peu près en deux parties égales, qu'on verse dans deux vases plats, et on place ces vases sur le plancher à une certaine distance l'un de l'autre.

Les vapeurs de l'acide, en se dégageant, s'emparent des odeurs émanant des peintures; après quelques heures, et en ayant soin de ventiler lorsque l'action de l'acide a cessé, les locaux peuvent être habités.

Faits divers.

L'Union Dinannaise signale la mort à Dinan d'un homme qui a succombé à une maladie peu commune, la morve.

C'est en soignant des chevaux malades que cet homme avait attrapé cette terrible maladie.

Un cultivateur de Stourm, près Pontivy (Morbihan), aurait assassiné son père, dans un accès de colère. Le coupable est entre les mains de la justice.

D'après les journaux de Nancy, le nombre des voyageurs morts à la suite de l'horrible accident de Xeully serait aujourd'hui de douze, sept des blessés ayant encore succombé après avoir enduré d'horribles souffrances.

On annonce le mariage de M. Pierre-Joseph Ernest de Munck, violoncelliste solo de S. A. R. le grand-duc de Saxe, avec M^{lle} Marie-Carlotta Patti, cantatrice.

De nombreuses plaintes étaient faites depuis quelques mois au sujet des agissements d'une cinquantaine d'individus pratiquant l'usure sur une vaste échelle.

Un fils de famille, dont le père est dix fois millionnaire, avait été mis en relation avec l'un des usuriers en question, lequel, en véritable fils de Gobseck, avait fait signer au jeune homme une quantité énorme de billets qu'il expédiait ensuite au père, avec menace de scandale s'il se refusait de faire honneur à la signature de son fils.

Plusieurs autres jeunes gens s'étaient vus ruiner en quelques mois en empruntant à gros intérêts à ces usuriers.

Des femmes, en relation avec ces jeunes gens, se rendaient complices des prêteurs et partageaient les bénéfices.

M. Clément, commissaire aux délégations, chargé de tirer l'affaire au clair, découvrit un nommé L... qui recueillait des renseignements sur les jeunes gens à court d'argent, puis plus tard exerçait sur eux une véritable pression en se donnant comme agent de police.

Cet individu a été arrêté.

Il appartenait à une très-bonne famille de province et aurait été ruiné autrefois par l'un des usuriers en question.

Les livres de plusieurs des prêteurs et leurs correspondances ont été saisis au domicile du faux inspecteur, et par là on a eu l'adresse de chacun des associés.

La semaine dernière, pendant un violent orage, il s'est produit, près de la ferme de Heurtevent, un fait peut-être unique dans l'histoire des bizarreries de la foudre.

Un domestique de la ferme, le sieur Eugène Daunois, surpris par la pluie, revenait au logis en courant, et tenant sur son épaule, les pointes en l'air, une longue fourche américaine. Tout à coup Daunois ressentit une forte commotion et fut jeté à terre, après avoir, comme il l'a dit depuis, senti

la fourche violemment arrachée de sa main.

L'instrument fut retrouvé, après l'orage, à une distance de cinquante mètres.

Les deux branches en acier avaient été rapprochées et tordues en tire-bouche avec une exactitude mathématique que n'eût point surpassée une machine de précision. L'acier était brûlé et s'en allait en petites lamelles qui dégageaient une légère odeur de soufre. Les deux pointes étaient étirées de plusieurs centimètres.

Ce curieux spécimen du travail de la foudre a été, ou va être, nous dit-on, envoyé à Paris.

Quant au sieur Daunois, après être resté quelques minutes étourdi par la détonation, il est rentré à la ferme sans autre dommage, heureux d'échapper au terrible accident que pouvait lui valoir son imprudence.

On annonce, pour les 12, 13, 14, 15 et 16 août courant, la vente de 2,000 actions de la Société Générale des Machines Agricoles, société anonyme au capital de 1,500,000 francs, qui a pour objet la construction et la vente des machines agricoles perfectionnées.

Ces actions sont offertes au public au prix de 54 fr. 50, payables : 200 francs en faisant la demande et 342 fr. 50 à la répartition.

La Société fonctionne depuis le mois de janvier, et ce n'est que pour développer les excellents résultats qu'elle obtient, que les fondateurs ont décidé de céder une partie de leurs titres au public.

Les actions ont droit à la totalité du dividende de l'exercice 1879, qui, d'après les résultats acquis jusqu'à ce jour, s'élèvera à 54 francs 30 par action, soit un peu plus de 10 0/0.

Sur cette somme, un à-compte représentant 6 0/0 sera payé le 1^{er} avril prochain, le solde devant être payé le 1^{er} octobre suivant, et ainsi de suite d'année en année.

Les commandes que la Société a entre les mains permettent d'établir d'ores et déjà que le dividende de l'exercice prochain pourra être porté à 175 francs par action.

Comme on le voit, l'industrie des machines agricoles est des plus fructueuses.

En Amérique et en Angleterre, les sociétés analogues donnent jusqu'à 59 0/0 de dividende.

En France, il n'y a pas encore, à proprement parler, de sociétés s'occupant sur une vaste échelle de la construction des machines agricoles; c'est un vide que la Société Générale des Machines Agricoles a déjà comblé en partie, mais qu'elle comblera entièrement lorsqu'elle aura reçu tous ses développements.

La Société Générale des Machines Agricoles est donc appelée à un avenir hors ligne. Bien inspirés seront ceux qui profiteront de l'occasion qui leur est offerte d'entrer aujourd'hui dans une telle industrie.

Pour s'assurer de la possession d'actions de la Société Générale des Machines Agricoles, on peut s'adresser :

A Paris, à l'administrateur délégué de la Société Générale des Machines Agricoles, 46, place Vendôme, ou à M. Lavallée, banquier, 34, rue du Faubourg-Poissonnière.

Et en Province, chez tous les Banquiers, Agents de change et personnes s'occupant d'achats et de vente de valeurs.

N.-B. — Tout propriétaire de trois actions au moins peut devenir agent de la Société.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Les fêtes de Nancy, par Ernest Herbaud. — Stances prononcées à l'inauguration de la statue de M. Thiers, par M. E. Legouvé, de l'Académie française. — Théâtres, par Jérôme. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La guerre dans le Zoulouland, par Charles Murato. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le nouvel émir de Caboul, par Charles Murato. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Consience (suite). — Bulletin financier.

GRAVURES : Les fêtes de Nancy : illuminations de la place Stanislas; couronne d'or offerte à madame Thiers par la jeunesse de Nancy; inauguration de la statue de M. Thiers, sur l'ancienne place de la Gare; vue du monument. — La guerre dans le Zoulouland : le camp anglais pendant la bataille d'Ulundi. Le fort de Verulam, sur la route de la basse Tugela. — S. H. Mahomed-Yacoub-Khan, émir de Caboul, souverain de l'Afghanistan. — Salon de 1879 : Le Repos, tableau de M. Jules Goupil. — Echecs.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	
8 10			
1 25 soir.	4 50 soir.	0 15 soir.	
4 55			
7 40	11 35		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45	5 14 soir.	6 35 soir.	
12 15 soir.	3 35	4 15	
6 45	10 22	11	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AOUT 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 85			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	725		
3 % amortissable	83	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	883 75	3 75		Crédit Mobilier esp.	418 1/2		
4 1/2 %	114 75		75	Obligations foncières 1877	387			Société autrichienne	592 50		
5 %	116 60			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511		50	Crédit Mobilier	629 50	33 50		Orléans	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	387		50	Crédit foncier d'Autriche	663 50			Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	517		50	Est	737 50			Nord	387		
— 1865, 4 %	515			Paris-Lyon-Méditerranée	1160		2 50	Ouest	382		
— 1869, 3 %	410			Midi	853		7 50	Midi	381 50		
— 1871, 3 %	404 25		25	Nord	1477 50		7 50	Paris (Grande Ceinture)	390		
— 1875, 4 %	527			Orléans	1172 50			Paris-Bourbonnais	384 75		
— 1876, 4 %	525		75	Ouest	780		50	Canal de Suez	571 25		
Banque de France	2440	30		Compagnie parisienne du Gaz	1295	1 25					
Comptoir d'escompte	860	5		C. gén. Transatlantique	563		5				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	15 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8	56 — — — — — soir, omnibus (s'arrête à Angers).
1	25 — — — — —
3	53 — — — — —
7	15 — — — — —
10	37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin, direct-mixte omnibus.
8	21 — — — — — omnibus.
9	40 — — — — — express omnibus-mixte.
12	40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4	44 — — — — — omnibus-mixte.
10	38 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue d'Orléans, n° 60, successeur de M^e CALLIER.

A VENDRE

Sur saisie immobilière, EN QUARANTE-TROIS LOTS, En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur.

Le samedi 23 août 1879, heure de midi.

DEUX MAISONS

ET DIVERSES

Pièces de Terre, Prés, Vignes et Bois;

Le tout situé communes d'Ambillou et Lourdes-Rochemenier, et saisi sur les époux Ogereau, cultivateurs, à Ambillou.

Totalité des mises à prix : 9,132 fr. 72 cent.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue d'Orléans, n° 60.
2° Et au greffe du tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges. (421)

JARDINS

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

Le 1^{er} août prochain,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, appartenant à M. Lambert-Le Breec.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVÉ

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (34)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4;

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Lèpvées.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1880.

LA FERME

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré.

S'adresser à M. BERGER. (376)

MACHINE A BATTRE

A MANÈGE.

M. BORET, AUGUSTE, ancien machiniste des chemins de fer de l'Etat, à l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquies une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secoue-paille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.

Prix très-modérés.

Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demandent de suite un garçon de magasin.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

COMPAGNIE

des

EAUX MINÉRALES RÉUNIES

(Société anonyme en formation)

CAPITAL : 2,500,000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Emile GALLET, O. *, président.
M. Antonin d'AGIOUT, *.
M. Auguste CAILLE.
M. COULOMB, ph^e de 1^{re} classe.
M. CONSEILLANT, O. *.
M. Germe DELAVIGNE, *.
M. SPILLER, O. *.
Direct-médical : M. le D^r CARROL, C. *.

La Souscription sera ouverte du 7 au 14 août inclusivement

A la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT, 7, rue Lafayette, à Paris,

et dans ses succursales des départements.

A ANGERS, chez M. QUARTIER, 24, rue du Port-de-l'Ancre.

ON VERSE :

En souscrivant	50
A la répartition	75
Le 20 octobre 1879	125
Le 20 janvier 1880	125
Le 20 avril 1880	125

500 francs

Les Souscripteurs de Titres entièrement libérés jouiront du droit de préférence et d'une bonification de 10 francs par action.

La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la Délicieuse, à Vals; de 5 Sources sises à Vals (Ardèche), des 2 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Auzac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Corneto (Italie).

Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède :

Etablissement de Salins	110,000 f.
Eaux de Vals, Pradel et Volcan	330,000 »
Eaux de Corneto	30,000 »
Total	470,000 f.

A déduire : publicité et frais divers..... 120,000 »

Net..... 350,000 f.

équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.

Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliqué à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée. Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeubles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la Compagnie des Eaux Minérales Réunies

sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la Société des Eaux de Vichy, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs. (415)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers.

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS

SEIZE PAGES DE TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE

99, rue Richelieu, 99

PARIS

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR; Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.